



HAUTOT ET FILS
DEPUIS 1963

Vos agences :

FOURNITURES AUTOMOBILES – SPECIALISTE MOTEURS BOITES ET CULASSES

Yvetot :

5, Rue GAUTIER
76190 Yvetot

02.32.70.42.00

accueil@hautotetfils.fr

Rouen :

15, Boulevard Lénine
76800 St Etienne du Rouvray

02.32.95.91.63

magasin.rouen@hautotetfils.fr

Le Havre :

133, Bd de Graville
76600 Le Havre

02.77.28.00.28

magasin.lehavre@hautotetfils.fr

Pavilly :

7, Allée de la Cotonnière
76570 Pavilly

02.77.28.00.27

magasin.pavilly@hautotetfils.fr

Fécamp :

134, Rue Gustave Couturier
76400 Fécamp

02.32.70.43.68

magasin.fecamp@hautotetfils.fr

**ZONE INDUSTRIELLE
B. P 202
76196 YVETOT CEDEX**

Tel : 02.32.70.42.00

TVA : FR75302136494

RCS : Rouen B 302 136 494 - RM 33 13 65 76

Siret : 30213649400028 - APE 4531Z

Capital : 122 000 € - Ville du greffe

Siren 302136494 - Pays France

Code Client : H941 **Code Compta :** C0000941

N° TVA : FR 46 881430540

Type Livr : EXPRESS L2

Tournée : 5 Thierry

Numéro Doc : 3115337

Servi par : HERVE

Repr : (53) FRANCOIS

Sect. Géo. : B4

Page : 1 sur 1



LBT CARROSSERIE
108 RUE GUY DE MAUPASSANT
76110 GODERVILLE
France
88143054000016

Ref. Cde : ED-427-EP

FACTURE 1008585 DU 27/02/2024

REFERENCE	DESIGNATION	CDEE	RAL	LIVR	PU BASE	REM.	TVA	PU NET	TOTAL HT
F026C00469	SONDE DE PRESSION =2910000063400 & A2C9966870380	1,00		1,00	45,50	20,00	6	36,40	36,40

TAUX 20,00% (6)
BASE 36,40
ESC 0,00
TVA 7,28

TOTAL H.T. : 36,40
TOTAL TVA : 7,28

TOTAL T.T.C. : **43,68 €**
ACOMPTÉ : 0,00

Règlements / Echéances :
43,68 EUR par L.C.R. Acceptée au 31/03/2024

NET A PAYER : **43,68EUR**
RESTE A PAYER : **43,68EUR**

NOM (Obligatoire) :

Signature :

merci et à bientôt

Toute demande de retour d'article acceptée fera l'objet d'un avoir et non d'un remboursement.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur

<https://www.h-piecesauto.fr/cgv.aspx>

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€

- Toutes nos taxes sont acquittées sur les débits.

- Nos factures sont payables à Yvetot, nos traites ou l'acceptation de règlements ne constituant aucune dérogation. Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de la ville est seul compétent.

Aucune réclamation concernant cette facture ne pourra être acceptée au-delà d'un délai de 15 jours.

- Aucune marchandise ne pourra être reprise dans un délai supérieur à 1 mois, il sera indispensable d'indiquer la date et le N° de facture.

- Passé la date de règlement, un intérêt correspondant au taux des avances de la Banque de France majoré de 3 % sera compté.

- La société Hautot restera propriétaire des produits et des appareils vendus jusqu'au paiement intégral de la facture ou des factures y afférentes et ce, par application de l'article 121 de la loi 85-98 du 25 janvier 1985.

Quelle que soit la destination des appareils et produits vendus, l'Acheteur demeurera débiteur de leur prix ; les opérations réalisées par ce dernier concernant les appareils et produits vendus demeureront inopposables à la Société Hautot, jusqu'à complet paiement de ce prix.

A compter de la livraison, l'acheteur assume les risques de perte et de détérioration des marchandises réceptionnées.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une fraction ou de l'intégralité du prix des marchandises aux échéances convenues, la présente vente pourra être résolue de plein droit et la marchandise restituée au vendeur,

sur sa demande et selon les modalités fixées par lui.